Accusé de réception en préfecture 075-257550004-20240306-2024-008-1-DE Date de télétransmission : 06/03/2024 Date de réception préfecture : 06/03/2024

## SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Mise en ligne le 7 mars 2024

Délibération n° 2024-008-1

Séance du 5 mars 2024

Adhésion à l'AGORA des directeurs de la sécurité

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 22 février 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion à l'AGORA des directeurs de la sécurité,

## Après en avoir délibéré

- Article 1 : Approuve l'adhésion à l'AGORA des directeurs de la sécurité, dont le siège social se situe 42 avenue de la Grande Armée 75017 Paris.
- <u>Article 2</u>: Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation à cette association.
- Article 3 : Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 500 €, sera imputée sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président

François-Marie DIDIER